

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 24 octobre 2007

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 15/2007 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu la Loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
- vu le préavis municipal N° 15-2007 du 19 septembre 2007,
- entendu le rapport de la Commission des finances,

adopte

l'arrêté d'imposition pour l'année 2008 tel qu'il est présenté par la
Municipalité et annexé au préavis ;

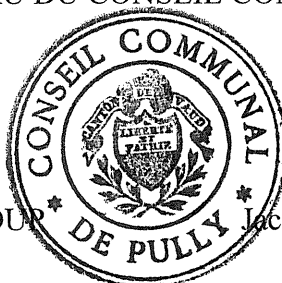
autorise

la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour
approbation

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le Président

Pierre-William LOUP



La secrétaire

J. Vallotton
Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 octobre 2007